

Philippe de Peretti
98 chemin de la Tourache
"Les Pommes d'Or"
06130 Grasse

Monsieur le Maire de Grasse
BP 12069
06131 Grasse Cedex

LR+AR

Grasse, le 25 novembre 2016



Monsieur Le Maire,

Dans le cadre de la révision du PLU de la ville de Grasse, dont l'enquête publique est en cours, je vous prie de trouver ci-dessous ma demande concernant la règle de l'emprise au sol fixée à 5% de l'unité foncière, en zone N, dans le cadre d'une construction ou d'une extension d'un bâti existant.

L'entretien et la préservation d'un espace arboré d'oliviers centenaires, de lavandes, de rosiers, d'un verger et d'un potager, ce qui est mon cas, nécessite l'utilisation de nombreux équipements, mécaniques ou motorisés, qu'il faut pouvoir remiser, tant pour des raisons pratiques qu'esthétiques. Notre "paysage agreste protégé" implique l'attention et les soins adéquats.

Or, ayant récemment fait les démarches nécessaires pour venir loger sur place avec ma famille, et ainsi, faire revivre la propriété de mes ancêtres, je me trouve dans la situation de ne plus pouvoir aller dans ce sens car j'ai dû utiliser la totalité de l'emprise au sol autorisée pour aménager mon logement.

Je sollicite donc, en dérogation mineure au PLU, que les propriétés situées en zone N sur la commune de Grasse et ne dépassant pas 3000m², cette règle d'emprise au sol limitée à 5% de la superficie du foncier, tienne compte de la nécessité d'entretien des terrains. Ainsi, le pourcentage pourrait évoluer de 5 à 7% ou bien les abris de jardin d'une emprise au sol mesurée pourraient être autorisés pour les besoins de l'exploitation agreste, en plus des 5% de CES.

Ceci permettrait à de nombreuses familles de loger à Grasse dans des conditions correctes tout en ayant les moyens matériels de poursuivre ou d'améliorer la préservation de ces propriétés en zone naturelle, ce qui doit être une préoccupation commune.

En espérant, que ma demande retiendra toute votre attention pour obtenir satisfaction, je vous d'agrée, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Philippe de Peretti



M. Serge Menichetti
102 chemin de la Tourache
06130 Grasse